



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 janvier 2021

DÉLIBÉRATION N°2021-006

OBJET : Tracé de la Coulée Verte : proposition d'achat de la parcelle AL 287

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 21
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 2

Le dix-huit janvier deux mille vingt et un, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Aurélie HENault à Anne Sophie DA COSTA

Le ou les membres absent(s) :

Aurore BAUGE, Aurélie HENault

Secrétaire de séance : Christiane GALLON

CONSIDÉRANT que l'article L.2241-1 du CGCT indique que « le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune »,

CONSIDÉRANT que l'acquisition de la parcelle AL 287 est indispensable afin de disposer de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de la future Coulée Verte,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser :

- L'acquisition de la parcelle AL 287 pour l'euro symbolique, les frais d'actes seront à la charge de la Commune.
- La signature d'une convention entre le vendeur et la Commune définissant les travaux à effectuer par la Commune en contrepartie de la cession de cette parcelle, jointe à la présente délibération
- Madame le Maire à signer cette acquisition ainsi que tout autre document nécessaire dans le cadre de ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération et indique qu'elle complète la délibération n°2019-020 du 25 mars 2019.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Christiane LEPEIRE

Envoyé en préfecture le 22/01/2021

Reçu en préfecture le 22/01/2021

Affiché le 22/01/2021

ID : 089-218903466-20210118-2021_06-DE

SLOW